

REGLES DE SECURITE

La sécurité pour autodiscipline

Si les armes sont, par nature, considérées comme des objets potentiellement dangereux, les qualités requises pour la pratique du tir sportif (maîtrise de soi, concentration, lucidité...) en font une activité de loisir plus sécurisante que nombre d'autres sports... pour ce qui concerne la fréquence et la gravité des accidents rapportées au nombre de licenciés. Et comme aime à le répéter un tireur licencié depuis quelques décennies : « Au tir, je ne me suis jamais rien cassé : ni poignet, ni genou, ni cheville, ni lunettes... rien ! ».

Ce résultat est sans nul doute lié à la qualité de l'enseignement dispensé au sein de la Fédération Française de Tir (FFTir) et à la réglementation qui encadre de façon particulièrement stricte le contrôle permanent des connaissances et des pratiques des tireurs sportifs.

Pratique et sécurité

La sécurité, qui nous concerne tous (aussi bien tireurs, qu'arbitres, dirigeants ou spectateurs), se pratique dans le strict respect des règlements propres à chaque stand et attachés à chaque discipline.

Etat d'approvisionnement / chargement de l'arme

- une arme « approvisionnée » contient des munitions.
- une arme « chargée » contient des munitions dans la chambre (ou le barillet).
- une arme « prête à tirer » est une arme dont toute action sur la queue de détente fait partir le coup.
- une arme est « mise en sécurité » si :
 - le chargeur a été retiré ;
 - le magasin, la chambre ou le barillet a été vidé de toute munition, percutée ou non ;
 - le mécanisme est ouvert : culasse verrouillée en position ouverte, barillet basculé ;
 - l'absence de munition a bien été contrôlée visuellement et physiquement.

Malgré le soin apporté par le tireur à la mise en sécurité de son arme, il demeure deux règles incontournables :

- **Ne jamais faire confiance aux seules sécurités mécaniques des armes.**
- **Une arme doit toujours être considérée comme chargée.**

Transport de l'arme entre le domicile et le stand

- l'arme, désapprovisionnée et équipée d'un dispositif rendant son utilisation immédiate impossible, doit être transportée dans une mallette équipée, si possible, d'un dispositif de fermeture sécurisée.
- les munitions sont transportées à part.
- toute personne transportant une arme doit toujours être en possession de sa licence fédérale, de son carnet de tir et de l'autorisation de détention correspondante.

Arrivée sur le pas de tir

- l'arme ne peut être sortie de sa mallette qu'à l'arrivée sur le pas de tir.
- l'arme ne doit jamais être manipulée ni fermée brutalement.
- avant d'utiliser l'arme, s'assurer qu'elle est en bon état de fonctionnement.

Les déplacements peuvent éventuellement être effectués avec l'arme « mise en sécurité », canon dirigé vers le haut ou vers le bas.

Lors de la séance de tir

- le canon de l'arme est, en toutes circonstances, dirigé vers les cibles ou la butte de tir.
- avant qu'un tireur, arbitre ou responsable, ne se déplace en avant du pas de tir, toutes les armes doivent être mises en sécurité.
- lorsqu'un tireur, arbitre ou responsable, est en avant du pas de tir, il est interdit :
 - de toucher à son arme,
 - d'approvisionner les chargeurs sans autorisation.

Il est obligatoire de porter un système de protection auditif pendant les tirs aux armes à feu. Il est vivement recommandé (et obligatoire pour certaines disciplines) de porter des protections oculaires pendant le tir.

Lors d'une suspension de tir (pause ou incident)

- tout en restant à son poste, le tireur doit rester maître de son arme et respecter les règles de sécurité.
- en cas de dysfonctionnement, de contrôle ou de réparation, l'arme doit être « mise en sécurité » (prévenir l'arbitre).

Au terme de la séance de tir

- l'arme est « mise en sécurité ».
- l'arme est replacée dans sa mallette de transport, avant de quitter le pas de tir.

Au domicile

- l'arme (toujours en état de « mise en sécurité ») et les munitions soumises à autorisation, sont rangées dans un coffre-fort ou une armoire forte. Posséder une arme est une responsabilité, la garder en sécurité est un devoir.
- les opérations de réparation et d'entretien se font dans un local adapté.

Règles fondamentales de sécurité

Le système d'instruction militaire classique a longtemps enseigné la pratique d'actes-réflexes conditionnés.

Or, toute opération d'engagement induit un stress, et les conséquences de l'application « aveugle » de cette méthode peuvent être parfois très douloureuses.

La Suisse, il y a plus d'une dizaine d'années, et avec le pragmatisme qui la caractérise, a adopté la **NTTC (Nouvelle Technique de Tir de Combat)** qui enseigne davantage à vivre avec une arme, et à l'utiliser avec rigueur et précision quand la mission l'exige. Si la NTTC semblait réservée dans un premier temps aux forces armées et aux groupes d'intervention, des unités des forces de l'ordre de différentes nationalités ont parfaitement compris que celle-ci est avant tout la seule vraie méthode de tir professionnelle. En effet, elle est basée sur 4 règles fondamentales qui développent l'auto-responsabilité du tireur, qui sont communes à tous les types d'armes et dont le caractère redondant garantit une sécurité à plusieurs échelons.

Ses règles qui s'appliquent parfaitement à la discipline du tir sportif, sont les suivantes :

► **Toutes les armes doivent toujours être considérées comme chargées.**

Lorsqu'un coup part « accidentellement », l'auteur de la faute répond généralement : « je ne comprends pas, je croyais que mon arme était vide ». Il n'y a aucune exception à cette règle : la vocation d'une arme étant finalement d'être chargée ! Aussi, pour éviter les grands moments de solitude, il faut faire en sorte de toujours la considérer comme telle.

► **Ne jamais laisser pointer le canon de son arme sur autre chose que la cible.**

L'inobservation de cette règle est probablement la plus grande cause d'accident. On doit maîtriser en permanence la direction de l'arme, et y être tout particulièrement attentif lors d'un déplacement ou d'un mouvement.

► **Laisser l'index hors de la détente tant que le guidon n'est pas sur la cible.**

Ce qui est le plus long lors d'une séance de tir, c'est de viser. Pendant cette phase, on a largement le temps de poser son doigt sur la queue de détente.

► ***Etre sûr de sa cible.***

Toute phase de tir doit être précédée d'une parfaite identification de la cible ainsi que d'une prise de décision, de manière à éviter les tirs fratricides comme les dommages collatéraux. Tous les ans, par faute d'identification, plusieurs dizaines de chasseurs sont blessés.

***Ne jamais oublier qu'un bon tireur est un tireur qui sait
quand... ne pas tirer !***